
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 du mois de mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVÉR, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Bénédicte LABBE, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Absents 2 : M. Steve LOZANO
M. Joris MONSEIGNE

M. Philippe Wilhelm est élu secrétaire de séance.

N° DL31052018-05 : Affectation du résultat 2017 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Le conseil municipal a procédé, par délibérations en sa séance du 29 mars 2018, au vote du compte administratif et du compte de gestion, de l'affectation du résultat et du budget primitif du budget principal.

L'article R.2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin en financement de la section d'investissement.

Cet article ne fait pas état d'une couverture en intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et a donc été interprété comme tel. Un budget équilibré a ainsi été présenté avec une affectation de l'excédent de fonctionnement répartie majoritairement vers la section d'investissement par rapport à la section de fonctionnement.

Cette méthodologie est appliquée par les services de la commune depuis de nombreuses années sans que cela ait suscité, jusqu'ici, des remarques de la Préfecture ou du Trésorier public ou même de la Chambre régionale des Comptes qui a récemment examiné et contrôlé les comptes de la ville.

La collectivité a reçu en date du 07 mai 2018 un courrier de la sous-préfecture de Lesparre-Médoc invitant le conseil municipal à modifier l'affectation du résultat afin d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 à la couverture intégrale du besoin de financement au R1068.

Cette demande purement technique ne remettant pas en cause le budget 2018 et les orientations budgétaires et politiques de ce budget, la commune répond favorablement dans un souci de bonne relation avec les services de la sous-préfecture.

VU la demande de la sous-préfecture de modifier l'affectation du résultat 2017 du budget principal,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 24 mai 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'affectation du résultat,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE l'affectation du résultat suivante :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture à affecter : 4 147 358,56 €
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : 3 792 206,78 €
- Excédent reporté en section de fonctionnement (002) : 355 151,78 €

Section d'investissement :

- Solde d'exécution en investissement : 3 792 206,78 €
- Solde d'exécution global (001) : 2 802 801,63€
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068) : 3 792 206,78 €

Délibération adoptée.

POUR : 18 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON.


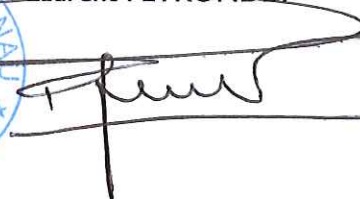
CONTRE : 6 Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 1 M. Olivier BACCIALONE.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 06 JUIN 2018 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 06 JUIN 2018

